

# Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

## Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2019

Président : Monsieur Joseph TRAVAIL, Maire de CORBONOD.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <i>Etaient présents</i>             | Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Nicolas BOTTERI, Patrick CHAPEL, Jean COLLIN  |
| <i>Absents</i><br><i>Excusés</i>    | Floriane CLARY, Géraldine GREMERET, Régis MOLLEX<br>Nadia POIRIER donne pouvoir à Patrick CHAPEL<br>Marie-Claude BERNARD donne pouvoir à Sandrine TASSET<br>Laurent BERNARD |
| <i>Secrétaire de séance</i>         | Sandrine TASSET   |
| <i>Conseillers en exercice : 14</i> | <i>Présents : 8    Votants : 10</i>   |

### 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2019

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu en date du 30 janvier 2019.

### 2. Approbation du Compte administratif 2018 Budget Principal

Considérant que Monsieur Joseph TRAVAIL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote ;

Monsieur Jean-Louis GENY expose le détail du compte administratif de l'exercice 2018, dressé par l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget principal ;

|                      | INVESTISSEMENT     |                   | FONCTIONNEMENT      |
|----------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
|                      | Réalisé            | Restes à réaliser | Réalisé             |
| Dépenses             | 1 004 459.18       | -                 | 946 427.61          |
| Recettes             | 800 521.86         | -                 | 1 230 576.77        |
| Résultats 2018       | - 203 937.32       | -                 | + 284 149.16        |
| Résultats année 2017 | + 108 233.40       |                   | + 237 691.43        |
| RESULTATS NETS       | - <b>95 703.92</b> |                   | + <b>521 840.59</b> |

### 3. Approbation du Compte de gestion 2018 Budget Principal

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par M. Michel PRIORE, Trésorier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **4. Approbation du Compte administratif 2018 Budget annexe Eau**

Considérant que Monsieur Joseph TRAVAIL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote ;

Monsieur Jean-Louis GENY expose le détail du compte administratif de l'exercice 2018 du budget eau, dressé par l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget eau ;

|                     | INVESTISSEMENT      | FONCTIONNEMENT     |
|---------------------|---------------------|--------------------|
|                     | Réalisé             | Réalisé            |
| Dépenses            | 32 045.93           | 54 661.42          |
| Recettes            | 43 896.19           | 93 439.40          |
| Résultats 2018      | +<br>11 850.26      | + 38 777.98        |
| Résultats année N-1 | + 96 910.90         | + 34 033.80        |
| RESULTATS NETS      | + <b>108 761.16</b> | + <b>72 811.78</b> |

#### **5. Approbation du Compte de Gestion 2018 Budget annexe eau**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 du Service Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par M. Michel PRIORE, Trésorier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6. Affectation des résultats 2018 Budget Général**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats présentée, comme suit ;

Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2018:

- ✓ 95 703.92 € au financement de la section d'investissement 2019, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- ✓ 426 136.67 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2019, « Excédent de fonctionnement reporté »

Le déficit d'investissement 2018, soit 95 703.92 € sera reporté au compte 001 (Déficit d'investissement reporté).

#### **7. Affectation des résultats 2018 Budget Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats du budget eau, présentée comme suit ;

- ✓ Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2018, soit 72 811, 78 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2019, « Excédent de fonctionnement reporté »
- ✓ Affectation de l'excédent de la section d'investissement 2018, soit 108 761.16 € au compte 001 de la section d'investissement 2019, « Excédent d'investissement reporté »

#### **8. Vote des taux 2019 des taxes communales**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de voter pour l'année 2019, les taux suivants pour les taxes communales, sans changement par rapport à 2018 :

|   |              |
|---|--------------|
| Taxe d'habitation                           | <b>16.69</b> |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | <b>12.59</b> |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | <b>35.20</b> |
| CFE   | <b>19.40</b> |

#### **9. Approbation du budget 2019 Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le budget 2019 de la Commune, par chapitres en section de fonctionnement et par chapitres et opérations en section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

|                           | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section d'investissement  | 926 603.92 €    | 926 603.92 €    |
| Section de fonctionnement | 1 598 002.67 €  | 1 598 002.67 €  |

#### **10. Approbation du budget 2019 Eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le budget 2019 du service de l'eau, par chapitres en section de fonctionnement et par chapitres et opérations en section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

|                           | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section d'investissement  | 653 574.87 €    | 653 574.87 €    |
| Section de fonctionnement | 164 481.65 €    | 164 481.65 €    |

### **11. Approbation du devis EIFFAGE, pour point à temps**

Monsieur le Maire présente le devis de la Société EIFFAGE pour des travaux sur la voirie communale. Ce devis comprend l'installation de chantier, le balayage et la pose du point à temps, pour un montant de 23 310.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de faire réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à valider le devis proposé par La Société EIFFAGE d'un montant de 23 310.00 € TTC.

### **12. Création d'un groupement de commandes, réseau assainissement et réseau d'eau potable au hameau de la Trille avec la Communauté de Communes USSES et RHONE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 12/2019 de la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR) qui approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) au Hameau de la Trille sur la Commune de CORBONOD.

Monsieur le Maire expose que la CCUR a programmé la réalisation de l'assainissement collectif sur ce secteur.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, la Commune de CORBONOD a décidé de réaliser sur ce même secteur, le renforcement du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire expose dans un but de simplification, ces travaux, pourraient être exécutés par la même entreprise. Dans le but de réaliser des économies, il est donc proposé de créer entre la Commune et la CCUR, un groupement de commandes.

La CCUR serait coordonnateur du groupement de commandes, elle aurait pour mandat la gestion de la procédure de dévolution jusqu'au choix de l'entreprise. Elle assurerait l'ensemble des opérations de sélection des contractants et procéderait au choix du titulaire.

Chaque membre du groupement de commandes s'engage ensuite, à passer avec l'entreprise retenue le marché qui la concerne, chaque collectivité notifie et gère le marché qui la concerne, en assure l'exécution administrative.

Chaque membre est destinataire des demandes de versement d'acompte lui revenant et en assure en direct le paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ussets et Rhône une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux eau potable et assainissement au hameau de la Trille.

### **13. Choix du maître d'œuvre pour renouvellement du réseau d'eau potable, création réseau d'eaux pluviales et de défense incendie au hameau de La Trille**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder au renforcement du réseau d'eau potable, d'eaux pluviales et de défense incendie, dans le hameau de la Trille.

Il donne lecture des propositions financières qui ont été faites pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre avec les phases suivantes : AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

La proposition financière du Cabinet DYNAMIC CONCEPT est de 11 340 .00 € HT.

La proposition financière du Cabinet HYDRETUDES est de 8 895.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable, eaux pluviales et défense incendie, au hameau de la Trille, au Cabinet HYDRETUDES pour un montant de 8 895.00 € HT.

✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat.

#### **14. Lecture des décisions prises par le Maire**

*DIA SCI CONDATE, propriété sur divers secteurs (Vers le Nan, Au moulin de la scie, Rue du moulin)*

*DIA LERGES Gérard, propriété située 115 Grande Rue*

*DIA DECHAUX-BLANC Christophe, propriété située En Noizet et à Eilloux*

*DIA ALTHAUS Johann, propriété située 288 Chemin du Fingle Orbagnoux*

*DIA GUIGUE Robert, propriété située 102 Rue des Vignes*

*DIA BERNARD Aimé, propriété située Vers Taleaud et 55 Rue des Peupliers*

*Approbation des devis suivants :*

*ENEDIS Raccordement électrique Chemin de la Versière: 4854.96 € TTC*

*Menuiseries Seysselanes (Changement menuiseries extérieures bureau centre aéré dans l'école primaire) : 1 378.80 €*

#### **15. Questions diverses**

##### **Tour de table :**

*Monsieur le Maire fait le point sur différents dossiers.*

✓ *Le PLUi avance, le règlement est en cours d'élaboration, et l'enquête publique devrait avoir lieu en mai ou juin puisque l'objectif est d'approuver le PLUi d'ici la fin de l'année 2019.*

*On note une réduction de la consommation des espaces constructibles.*

✓ *ZAE de la Maboez, la reprise de la voirie est terminée, la mise en vente des lots va commencer.*

*Patrick CHAPEL demande la date de fin des travaux Place de l'Ecole*

*Monsieur le Maire lui répond que la fin des travaux est prévue officiellement le 15 juin, mais qu'ils seront très certainement terminés avant.*

*Il ajoute qu'il va intervenir auprès de l'entreprise pour qu'elle soit plus conciliante avec les riverains.*

*Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.*

*Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 39.*

Le Maire,  
Joseph TRAVAIL